

2022

UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ à la Caf des Hauts-de-Seine



ÉDITO



Emmanuel Gouault
Directeur

*Rapport annuel relatif
à l'exercice 2022
présenté par le directeur
général en application de
l'article R 122-3 du code de la
sécurité sociale*

Véritable photographie de l'année écoulée, le rapport d'activité 2022 témoigne des temps forts et des actions menées par les équipes au service des allocataires et des partenaires sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Au fil des pages vous trouverez un état des lieux de la population allocataire dont le taux de couverture par la Caf est en très légère baisse par rapport à 2021 (-0,40 %), soit 46 % de la population altoséquanaise.

Dans la partie offre de service, des chiffres clés vous permettront un repère sur les prestations versées au titre de l'accompagnement des familles, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité. Sont également proposés les montants relatifs en soutien aux familles fragilisées. À noter que près d'une personne sur quatre couverte par la Caf vit sous le seuil de bas revenus (22 % des enfants).

La Caf des Hauts-de-Seine poursuit également son implication territoriale dans la lutte contre les violences conjugales avec une offre d'accueil, d'études des droits et d'orientation des femmes victimes de violence, menée conjointement par les travailleurs sociaux et les gestionnaires conseils formés à ce sujet. Aussi, elle a organisé un webinaire dédié et intitulé « Parent face aux violences conjugales ».

L'année 2022 était la dernière année du contrat pluriannuel de gestion 2018-2022, période riche de nombreuses réformes mais également de la crise du coronavirus qui a fortement mobilisé les équipes de la Caf.

J'en profite pour saluer chaleureusement l'engagement de Caroline Guggenheim à la tête de la Caf jusqu'en septembre et pendant 16 ans.

En quelques mois, j'ai pu constater la réelle implication du collectif de la Caf au service de la population altoséquanaise et des partenaires. Je remercie vivement l'ensemble des équipes. Je remercie également le conseil d'administration pour sa collaboration sans faille dans les nombreux projets menés en direction des familles.

2023 sera l'année de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion, une nouvelle feuille de route nous attend pour une durée de cinq ans, je sais l'implication de chacun pour répondre aux enjeux de demain.

01

Les chiffres-clés.....4

02

Les faits marquants.....6

03

Le contexte socioéconomique.....10

04

La population allocataire.....14

05

Les instances de pilotage.....20

06

L'offre de service.....24

07

L'accompagnement des projets et des collaborateurs.....31

08

Le coopération régionale.....36

09

La performance de gestion.....38

10

Annexe.....46

11

Les sigles.....49



SOMMAIRE

LES

CHIFFRES-CLÉS

01

FLUX D'ACTIVITÉ



2 895 092
courriers



4 634 955
pièces



1 024 708
appels
téléphoniques



54 232
réceptions
sur rendez-vous

QUALITÉ DE SERVICE



83,87 %
Dossiers et courriers
traités en moins
de 15 jours



72,12 %
Taux global
des appels traités



4 429
Nombre de rendez-vous
des droits



NOMBRE D'ALLOCATAIRES :

291 312

soit + 0,42 %
par rapport à 2021

742 870

personnes couvertes
soit 46 % de la population
totale du département



MONTANTS VERSÉS :

1,883 Md€

1,602 Md€
prestations légales

228 M€
action sociale

53 M€
gestion
(y compris Irfaf
et Cnam)



STRUCTURE DES DÉPENSES POUR 100 € :

85,05 €
prestations légales
soit 85,05 %

12,13 €
action sociale
soit 12,13 %

2,82 €
gestion
soit 2,82 %

LES

FAITS MARQUANTS

02

Le 10 février : une journée placée sous le signe des CTG

Une journée « **Ensemble, construisons les CTG** », destinée à favoriser la rencontre, les échanges et le partage des pratiques, a eu lieu jeudi 10 février, réunissant, sur chaque territoire, différents services de la Caf.

L'enjeu « **Comment agir local tout en pensant global ?** », a constitué le fil conducteur de cette journée, dont les objectifs étaient de partager l'actualité des CTG, de définir les besoins, de déterminer les modalités de travail afin d'optimiser les montages et le suivi des CTG, d'échanger, dans chaque territoire d'agence, sur le bilan 2021, et d'établir la feuille de route pour l'année 2022.



Ensemble, construisons les CTG



Services publics + : la DITP invitée par le Cnam

Dans le cadre de ses rencontres mensuelles, le Centre national d'appui aux métiers (Cnam) a convié la Délégation interministérielle de la transformation publique (DITP) à présenter son programme national de l'amélioration continue des services publics, dans lequel toutes les Caf sont impliquées.



La Caf des Hauts-de-Seine poursuit son implication dans la lutte contre les violences conjugales

Dans la continuité du déploiement du parcours séparation expérimenté à la Caf des Hauts-de-Seine depuis 2019, un "sprint violences conjugales", organisé avec les équipes du CafLab de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), s'est tenu les 8 et 9 mars.

La Caf des Hauts-de-Seine a participé à ces deux journées en présence d'autres Caf du réseau afin d'élaborer une doctrine sur le positionnement de la Branche pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales.



Réunion France services dans le département

Une réunion des espaces France services du département, organisée par la Préfecture des Hauts-de-Seine, a eu lieu le 15 mars dans les locaux de la maison France services de Bourg-la-Reine. La Caf des Hauts-de-Seine était présente.

Elle avait pour objectif de présenter le programme France services et son action, notamment dans les domaines de l'inclusion, de l'accès aux droits et de « l'aller vers », afin d'établir des relations de travail régulières avec les associations de solidarité du département.

La Caf se mobilise pour l'accueil des Ukrainiens dans les Hauts-de-Seine

La Caf des Hauts-de-Seine a été sollicitée par la Cnaf pour participer à un groupe de travail visant à définir les conditions et modalités d'ouverture des droits aux prestations familiales et sociales aux déplacés ukrainiens.

Le pôle partenariats d'accès aux droits s'est ainsi rapproché de la préfecture, du département et des structures d'accès aux droits pour se coordonner dans une optique d'"aller vers" les familles ukrainiennes, qu'elles soient hébergées en hôtel ou chez des particuliers.

Afin de mieux prendre en compte les difficultés et les vulnérabilités des familles ayant fui l'Ukraine et arrivées en France, le conseil d'administration de la Caf des Hauts-de-Seine a décidé une prise en charge des frais d'accueil en ALSH des enfants déplacés d'Ukraine pour l'année 2022.

Rencontre entre le tribunal judiciaire de Nanterre et la Caf

En mars, la Caf des Hauts-de-Seine a rencontré les magistrats et greffiers du pôle famille du tribunal judiciaire de Nanterre.

Il s'agissait pour la Caf de présenter ses offres de service sur les thématiques de la séparation et du soutien à la parentalité, et de définir avec les magistrats et greffiers des pistes de travail pour mieux travailler ensemble.

La Caf des Hauts-de-Seine, partenaire de l'AP-HP

L'Assistance publique hôpitaux de Paris (AP-HP) et cinq Caf de la région parisienne (Paris, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), coordonnées par la Caf de Paris, ont signé un nouvel accord-cadre relatif au financement des établissements d'accueil du jeune enfant gérés par l'AP-HP, qui fait suite à une première convention d'objectifs et de financement signée en 2015.

Ce partenariat renouvelé, d'une durée de quatre ans (2021-2025), vise à poursuivre le développement de l'offre de service des crèches de l'AP-HP, l'amélioration de leur attractivité et l'optimisation de leur fonctionnement, notamment grâce au versement par les Caf de subventions de fonctionnement et d'investissement.

Une journée avec les équipes de la direction des solidarités territoriales

Début avril, les équipes de la direction des solidarités territoriales du Conseil départemental ont été accueillies à la Caf des Hauts-de-Seine.

Elles ont pu échanger sur une présentation des offres de service respectives, les circuits d'orientation des publics et la détermination de projets en commun.



Un webinaire en direction des EAJE

Les services de la sous-direction partenaires ont organisé, le 7 avril, un webinaire en direction des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Au programme, une démonstration de l'utilisation et les modalités de connexion au portail "Mon compte partenaires" ainsi qu'au service "Aide financière d'action sociale" (Afas), à utiliser désormais pour réaliser toutes leurs déclarations de données.

LE CONTEXTE

SOCIOÉCONOMIQUE

03

Les Hauts-de-Seine, un territoire attractif

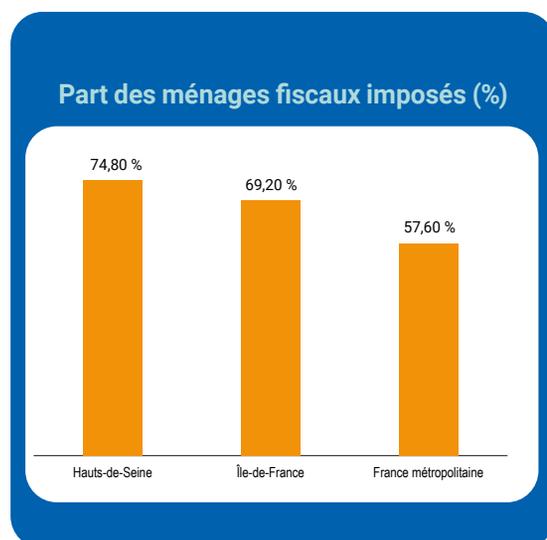
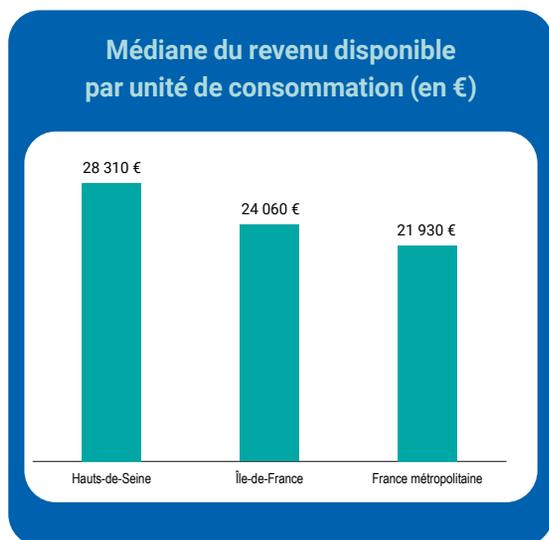
D'une superficie de 175,6 km², le département des Hauts-de-Seine est constitué de **36 communes**. Il est le troisième département le plus peuplé de la région Île-de-France (derrière Paris et la Seine-Saint-Denis) avec 1 624 357 habitants¹, soit **13,25 % de la population francilienne**.

74,8 % des foyers fiscaux du département étaient imposés en 2019 (contre 69,2 % pour la région et 57,6 % pour la France métropolitaine). Le revenu médian disponible par unité de consommation* était de 28 310 euros, en progression de 0,96 % par rapport à l'année précédente. Il est plus élevé qu'à l'échelon régional et national.

Près de la moitié de la population est âgée de 25 à 59 ans (49,07 %). Quant aux moins de 25 ans, ils représentent 30,92 % de la population municipale.

Au sein du département, **l'âge moyen est de 38,4 ans**, contre 38,0 ans en Île-de-France et 41,3 ans en France métropolitaine.

Le taux de natalité en 2022 est de 12,3 enfants pour mille femmes. Celui-ci est proche de celui de la région (13,1 %), et demeure supérieur à celui de la France entière (10,6 %). Le taux de natalité décroît depuis le début des années 2000. Pour autant, le département des Hauts-de-Seine est le neuvième département en termes de taux de natalité (ex-aequo avec les Yvelines) et le sixième de la région.

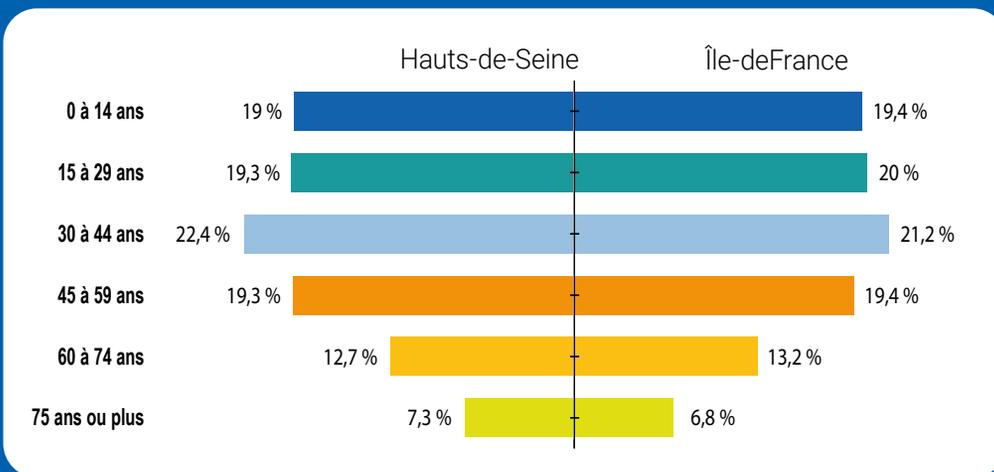


Quant à la population municipale, la répartition entre hommes et femmes montre que ces dernières représentent 52,4 % de la population. Le taux de féminité de la population tend à croître avec l'âge. Les femmes ne représentent que 49,1 % des moins de 20 ans, mais près de 63,0 % des plus de 75 ans.

* Unité de consommation = revenu disponible (revenus + prestations) du ménage, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour le premier adulte, puis 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales

¹ Source : données 2019 Insee, recensements de la population - État civil - Clap, Insee-DGfip-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal.
Source : Insee Données RP - 2019

Répartition de la population par tranche d'âge dans les Hauts-de-Seine et l'Île-de-France



L'âge moyen de la mère à la naissance est de 33 ans et un mois. Celui-ci est supérieur à l'Île-de-France (32 ans et 2 mois) et à la France entière (31 ans) ².

Le taux de mortalité³ en 2022, est de 6,5 ‰, comme pour la région (6,6 ‰), et de 9,8 ‰ pour la France entière. Le taux de mortalité infantile⁴, pour le département est, quant à lui, de 2,9 ‰, contre 4,0 ‰ pour la région et 3,7 ‰ pour la France.

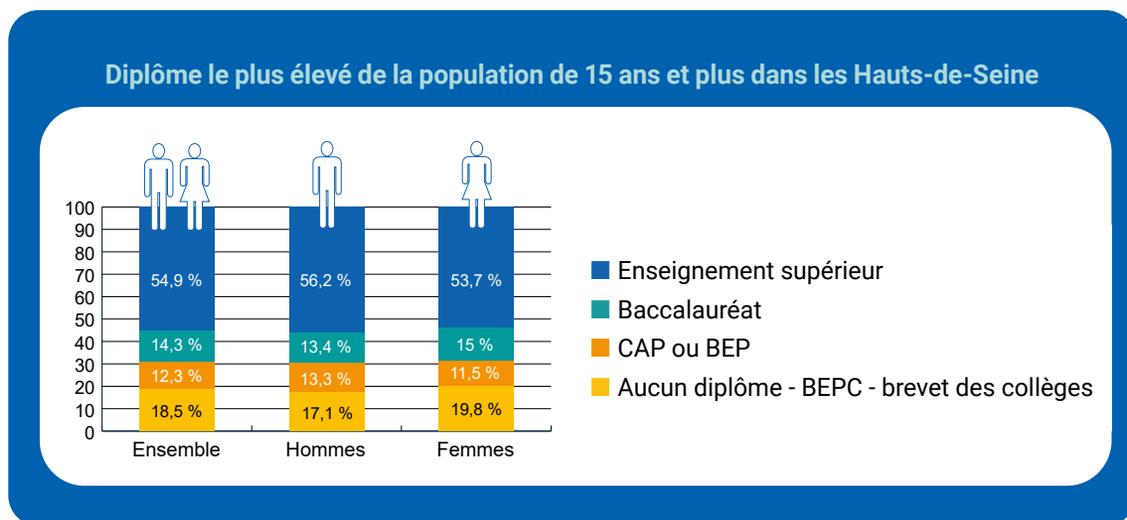
L'espérance de vie à la naissance au 1^{er} janvier 2022 est de 81,9 ans pour les hommes alto-séquanais (contre 80,8 ans pour la région et 79,3 ans pour la France) ; et de 86,7 ans pour les femmes alto-séquanaises (contre 86,0 ans pour la région et 85,2 ans pour la France).

Au 1^{er} janvier 2020, les Hauts-de-Seine comptent 807 711 logements, dont 724 639 résidences principales (soit 89,7 % des logements). Ce qui représente 13,8 % des résidences principales de la région. L'Insee recense 52 436 logements vacants sur le département. Ce qui représente 6,5 % de l'ensemble des logements⁵.

Concernant le diplôme le plus élevé des 15 ans ou plus non scolarisés, 54,9 % de la population alto-séquanaise est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2019, contre 43,5 % pour la région et 30,7 % en France. À contrario, 18,5 % de la population alto-séquanaise est faiblement voire non diplômée (aucun diplôme ou brevet des collèges), contre 23,6 % en Île-de-France et 27,4 % en France.

Pour autant, cette répartition est inégalitaire au regard du genre avec un taux de diplômés (personnes avec au moins un CAP / BEP ou équivalent) plus important chez les hommes (82,9 % pour le département, contre 77,2 % pour la région et 75,6 % pour la France) que chez les femmes (80,2 % pour le département, contre 75,6 % pour la région et 69,9 % pour la France entière).

En 2019, 71,1 % des enfants de 2 à 5 ans du département sont scolarisés, (contre 72,3 % en Île-de-France et 73,7 % pour la France métropolitaine) et le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 66,1 % pour le département (contre 56,4 % pour la région et 52,1 % pour la France métropolitaine).



² Source Insee – Statistiques locales (Insee, État civil, estimations de la population. Données provisoires pour le taux de natalité et l'âge moyen de la mère, données définitives pour le nombre de naissances).

³ Le taux de mortalité, encore appelé taux brut de mortalité, est le rapport correspondant au nombre de décès de l'année sur la population totale moyenne de l'année (Insee).

⁴ Le taux de mortalité infantile correspond au nombre de décès d'enfants de moins d'un an sur le nombre d'enfants nés vivants sur 3 années (Insee). Le taux de mortalité infantile communiqué est celui de 2018-2020.

⁵ Source Insee, base de données des logements en 2019 (parue le 27/06/2022).

LA POPULATION ALLOCATAIRE

04

Taux de couverture Caf

Au 31 décembre 2022, le nombre d'allocataires noyau dur est de 291 312 (contre 290 098 en 2021¹), soit une légère hausse de 0,42 %.

Par ailleurs, la Caf des Hauts-de-Seine couvre 742 870 personnes (allocataires, conjoints, enfants et autres personnes à charge) ; soit une évolution de -0,40 % par rapport 2021. Cette légère diminution du nombre de personnes couvertes s'explique par une hausse des allocataires isolés et une diminution des allocataires en couples avec enfants. Ainsi, 46 % de la population altoséquanaise est couverte par la Caf². Cette part demeure stable dans le temps.

Les facteurs d'évolution à la hausse du nombre d'allocataires concernent notamment les prestations suivantes :

- L'aide aux vacances (hors dispositif Vacaf) : 290 allocataires l'ont perçu en 2022, contre 221 en 2021 ; soit + 31,22 %,
- Les aides financières individuelles autre que secours et prêts d'honneur versées pour l'accompagnement social des familles et de leurs enfants : 848 allocataires l'ont perçu en 2022, contre 624 en 2021 ; soit + 35,90 %,
- Les aides aux temps libres : 10 067 allocataires l'ont perçu en 2022, contre 8 753 en 2021 ; soit + 15,01 %,
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) : 5 825 allocataires la perçoivent au 31 décembre 2022, contre 5 720 en 2021 ; soit + 4,18 %,
- La Prestation d'accueil du jeune enfant - Complément mode de garde structure : 4 213 allocataires la perçoivent au 31 décembre 2022, contre 3 937 en 2021 ; soit + 7,01 %,
- La prime d'activité (PPA) : 72 288 allocataires la perçoivent au 31 décembre 2022, contre 69 913 allocataires en 2021 ; soit + 3,40 %,

- L'allocation de logement à caractère social (ALS) : 45 093 allocataires la perçoivent au 31 décembre 2022, contre 43 653 allocataires en 2021 ; soit + 3,30 %,
- L'allocation de soutien familial complémentaire (ASFC) : 1 124 allocataires perçoivent entièrement ou partiellement l'asf complémentaire, contre 660 en 2021 ; soit + 70,30 %.

Les prestations dont l'évolution du nombre d'allocataires est négative concernent plus particulièrement :

- L'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (AB) : 23 434 allocataires la perçoivent en décembre 2022, contre 24 558 allocataires en 2021, soit - 4,58 %,
- La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 3 324 allocataires la perçoivent en décembre 2022, contre 3 476 en 2021, soit - 4,37 %,
- L'allocation de logement à caractère familial : 10 139 allocataires la perçoivent au 31 décembre 2022, contre 10 826 en 2021, soit - 6,35 %.
- Le revenu de solidarité active : 31 986 allocataires la perçoivent au 31 décembre 2022, contre 33 298 en 2021, soit - 3,94 %.

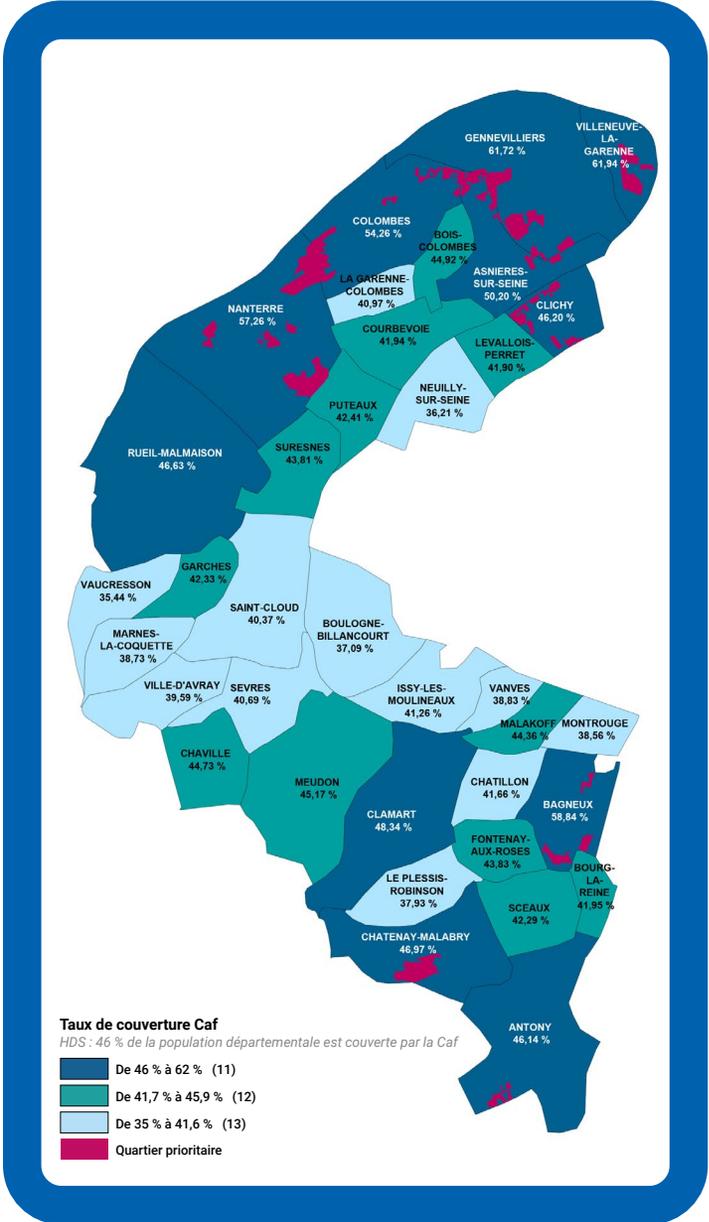
¹ Le fichier statistique au 31/12/2022 utilisé pour cette publication est issu des bases de gestion des droits allocataires, constitué six mois après la fin du mois de droit étudié. Ce fichier est labellisé comme étant « définitif » (FR6_1222).

² Il s'agit du ratio entre le nombre de personnes couvertes par la Caf et de la population municipale altoséquanaise issue du Recensement de la population millésimé 2019.

Part des personnes couvertes par la Caf au 31 décembre 2022 au 31 décembre 2022



- **742 870** personnes couvertes (46 % de la population)
- **1 624 357** habitants dans les Hauts-de-Seine



Source : base mensuelle définitive des allocataires de décembre 2022 et recensement de la population 2019.

Répartition des allocataires par situation familiale

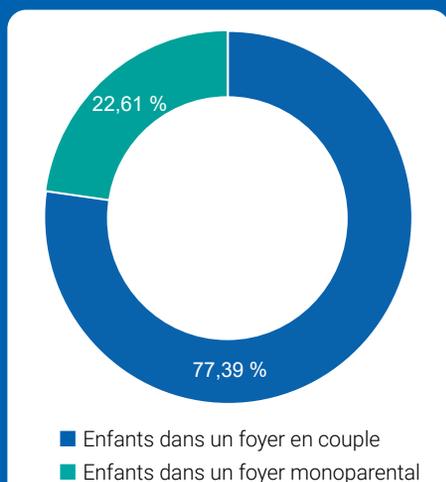
■ Au 31 décembre 2022, la Caf des Hauts-de-Seine compte 291 312 allocataires (soit une hausse de 5 points par rapport à décembre 2018).

La part du public familial parmi les allocataires a diminué de 5 points par rapport à décembre 2018 (passant de 59 % à 54 %). Si la part des monoparents est restée stable, celle des couples avec enfants a diminué.

Par ailleurs, la part des personnes seules parmi les allocataires a augmenté au cours de ces dernières années (+ 6 points par rapport à 2018).



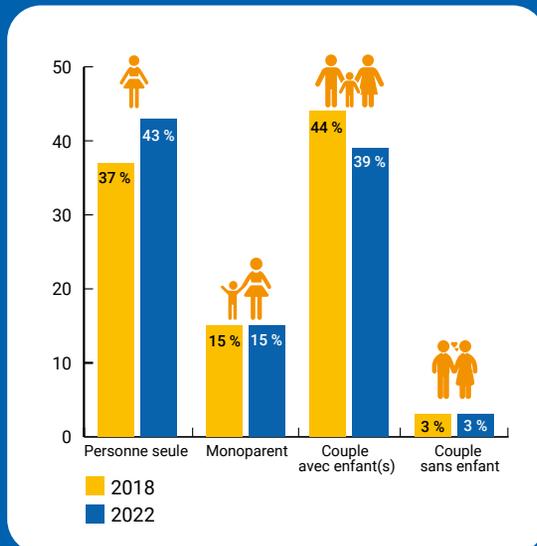
Enfants à charge



Source : base mensuelle définitive des allocataires de décembre 2022.

Situation familiale

Situation familiale des allocataires au 31 décembre 2018 et 2022



Source : base mensuelle définitive des allocataires de décembre 2018 et 2022

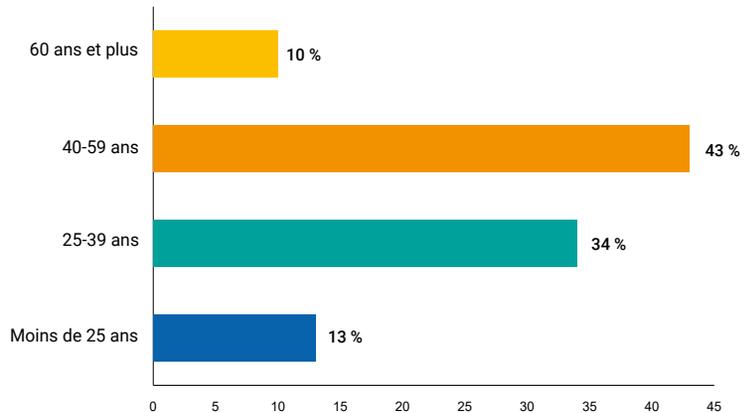
Répartition des enfants à charge selon la situation familiale du foyer

- 326 763 enfants à charge au 31 décembre 2022 et résidant dans un foyer couvert par la Caf.
- La grande majorité des enfants réside dans un foyer allocataire en couple (cette répartition demeure stable dans le temps).

Répartition des allocataires par tranche d'âge

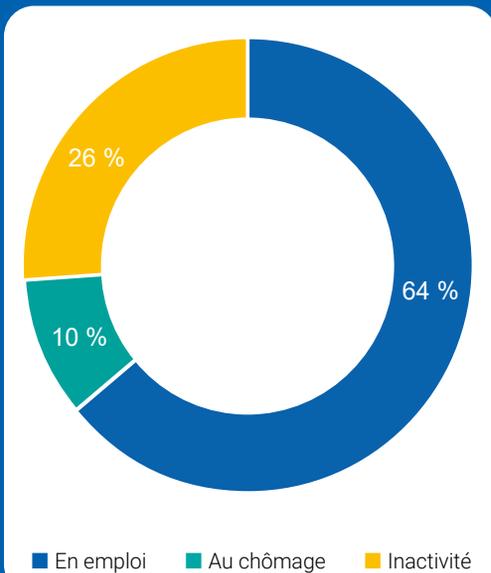
- Âge médian des allocataires au 31 décembre 2022 = 40 ans (comme en 2021 et 2018)
- Pour autant, la part des allocataires de moins de 25 ans a augmenté de + 3 points par rapport à décembre 2018.

Âge des allocataires au 31 décembre 2022



Source : base mensuelle définitive des allocataires de décembre 2022

Situation professionnelle des allocataires en décembre 2022



Répartition des allocataires selon leur situation professionnelle

- La majorité des allocataires se déclare en emploi au 31 décembre 2022.
- Cette part a augmenté de + 4 points par rapport à décembre 2018.
- Celle des inactifs a diminué de 3 points par rapport à décembre 2018.

Population allocataire vivant sous le seuil de bas revenus

- 27 % des allocataires alloséquanais vivent sous le seuil de bas revenus* au 31 décembre 2022. Cela représente 79 540 foyers allocataires, soit une diminution de 2 points par rapport à décembre 2021.
- Près d'une personne sur quatre couverte par la Caf vit sous le seuil de bas revenus (169 381 personnes).
- 22 % des enfants couverts par la Caf vivent sous le seuil de bas revenus (71 042 enfants de moins de 26 ans).

* Bas revenus : allocataires vivant dans un foyer dont le revenu mensuel par unité de consommation est inférieur à 1 167 € en 2022.



Allocataires fragiles monétairement

%

11 % des foyers allocataires alloséquanais basculeraient sous le seuil de bas revenus sans la perception de leurs prestations (soit 31 867 allocataires, 78 472 personnes couvertes dont 37 403 enfants).

LES INSTANCES DE PILOTAGE

05

Le conseil d'administration

Représentants des assurés sociaux

	Titulaires	Suppléants
CGT	M. Frédéric Michaut, 2 ^{ème} vice-président Mme Onae Laks-Martinez	M. Franck Haspot Mme Nicole Flajszakier
CGT-FO	Mme Corinne Boulicaut M. Olivier Bodo	M. Patrick Delamare M. Mohamed Zghonda
CFDT	M. Fabrice Dorin, président Mme Zaneta Wozniak	M. Michel Gomez M. José Martinez
CFTC	Mme Aurélie Lefevre	Mme Marie-José Bautista
CFE-CGC	M. Baouz Abd-Malik	M. Zoubir Ghous

Représentants des employeurs

Medef	M. Hugo Dapino, 1 ^{er} vice-président M. Philippe Amram	Mme Sophie Béhier
CPME		
U2P	Mme Maryse Hadjipanayotou	Mme Laurence Jariod

Représentants des travailleurs indépendants

CPME		
U2P	Mme Marie-Laure Videira	M. Rachid Ouattou
FNAE	Mme Sandrine Lefebvre-Reghay	Mme Catherine Vaudour

Représentants des associations familiales

Unaf	Mme Caroline Carmantrand Mme Béatrice Belliard Mme Marie Poidatz M. Antoine Richard	Mme Valérie Barbit Mme Cécile Candelier
------	--	--

Personnes qualifiées

Mme Sophie Cintrat Le Guyader
Mme Isabelle Hanquet
M. Philippe Lebreton
M. Patrice Ondoua

Représentants du personnel

Collège employés	M. Vincent Hatte (CFDT) M. Souad Abdiche (CFDT)	M. Olivier Martin (CFDT) Mme Lalla Asma El Hafidi (CFDT)
Collège cadres	Mme Isabelle Granoux (CFDT)	Mme Sonia Othman (CFDT)

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



CAROLINE GUGENHEIM
Directeur général

jusqu'au 9 septembre 2022



EMMANUEL GOUAULT
Directeur général

à partir du 12 septembre 2022



RÉMI BERNINGER
Secrétaire général

jusqu'au 18 avril 2022

- Relation avec le conseil d'administration
- Communication, documentation
- Médiation administrative
- Expertise juridique
- Étude et appui au pilotage
- Coordination de la démarche qualité



LORRAINE CANTON
Directrice adjointe



ADRIAN EGHBALI
**Sous-directeur chargé
du service aux allocataires**



CAROL SIRET
Responsable de l'Irfaf

- Formation initiale et permanente
- Accompagnement des projets des Caf en matière de management et de ressources humaines



MARIE VIGNES
**Sous-directrice
chargée du service
aux partenaires et du
développement territorial**

- Traitement des prestations familiales et sociales
- Accompagnement social des familles
- Accueil physique et téléphonique
- Coordination et soutien aux agences
- Contrôle sur place
- Pilotage et gestion de l'action sociale
- Développement des services aux familles
- Prêts, subventions et prestations de service aux partenaires
- Aides financières individuelles
- Développement des partenariats d'accès aux droits



CAMILLE LEJEUNE
Gestion du Cnam



ANAÏS DELBAUT
Directrice des ressources

- Recrutement / respect diversité
- Gestion administrative du personnel
- Formation / gestion des effectifs et des compétences
- Suivi médicosocial des collaborateurs
- Relations sociales et conseils juridiques
- Développement durable
- Interventions et suivis logistiques
- Élaboration et suivi des budgets
- Achats
- Gestion immobilière
- Informatique et téléphonie
- Continuité d'activité et sûreté



DAVID QUAIREL
Directeur comptable
et financier



CATHY LENOBLE
Sous-directeur
fondée de pouvoir

jusqu'au 1^{er} septembre 2022



JEAN-BAPTISTE OUTIN
Sous-directeur
fondée de pouvoir

à partir du 1^{er} septembre 2022

- Contrôle des prestations familiales et d'action sociale
- Contrôle budgétaire
- Gestion financière et comptable
- Maîtrise des risques
- Recouvrement, recours et fraude

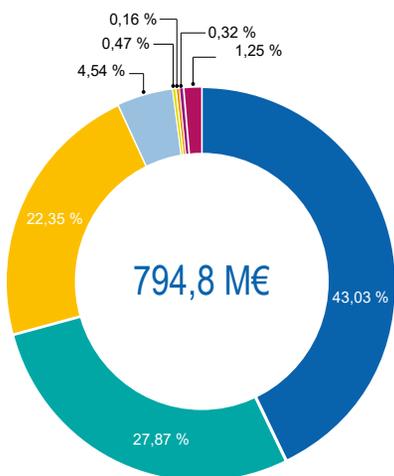
L'OFFRE

DE SERVICE

06

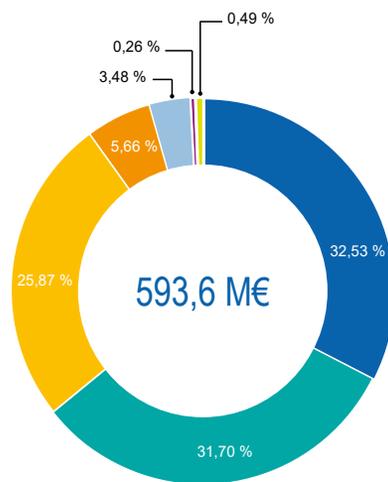
les chiffres-clés

Conciliation vie familiale, professionnelle et sociale

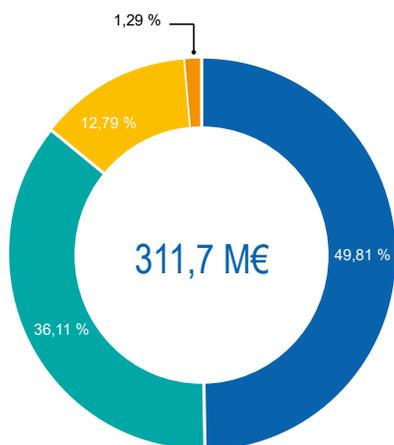


■ Accompagnement des familles (AF, CF, all. forf., ARS)	342,02 M€
■ Petite enfance (Paje, CLCA, CLMG, prime naissance/adoption, Prepare)	221,51 M€
■ Accueil de la petite enfance	177,70 M€
■ Enfance et jeunesse	36,12 M€
■ Soutien à la fonction parentale	3,74 M€
■ Fonds locaux	9,95 M€
■ Subventions diverses en fonctionnement	2,53 M€
■ Autonomie des jeunes	1,30 M€

Soutien aux familles fragilisées



■ Revenu de solidarité active (RSA)	193,11 M€
■ Allocation aux adultes handicapés (AAH + compléments)	188,20 M€
■ Prime d'activité (PPA)	153,60 M€
■ Allocation de soutien familial (ASF)	33,60 M€
■ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	20,60 M€
■ Aide à domicile	1,55 M€
■ Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	2,92 M€



Amélioration de l'habitat et du cadre de vie

■ Aide personnalisée au logement (APL)	155,26 M€
■ Allocation de logement à caractère social (ALS)	112,54 M€
■ Allocation de logement à caractère familial (ALF)	39,88 M€
■ Animation de la vie sociale et cadre de vie (dont Adil, FSL, accès logement)	4,02 M€

Le territoire comme levier d'action

L'année 2022 est une année toute particulière. La Caf a en effet activement contribué au renouvellement du **schéma directeur des services aux familles (SDSF)**, adopté par le comité directeur des services aux familles le 21 avril 2022. Le SDSF est un outil partenarial qui permet à l'ensemble des acteurs des politiques familiales de réaliser un diagnostic partagé des besoins des familles et des territoires et de définir un plan d'actions concerté, de la petite enfance au soutien à la parentalité. Il fixe les axes stratégiques communs pour les cinq années à venir, dans le respect des compétences de chaque institution.

L'année 2022 a également été marquée par la poursuite du développement des conventions territoriales globales avec les villes du département. Les CTG sont des outils politiques au développement du territoire et de ses habitants,

fondés sur un diagnostic des besoins et un plan d'actions partagé. **Notons 8 nouvelles CTG en 2022** (Colombes, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Malakoff, Clamart, Le Plessis-Robinson, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry).

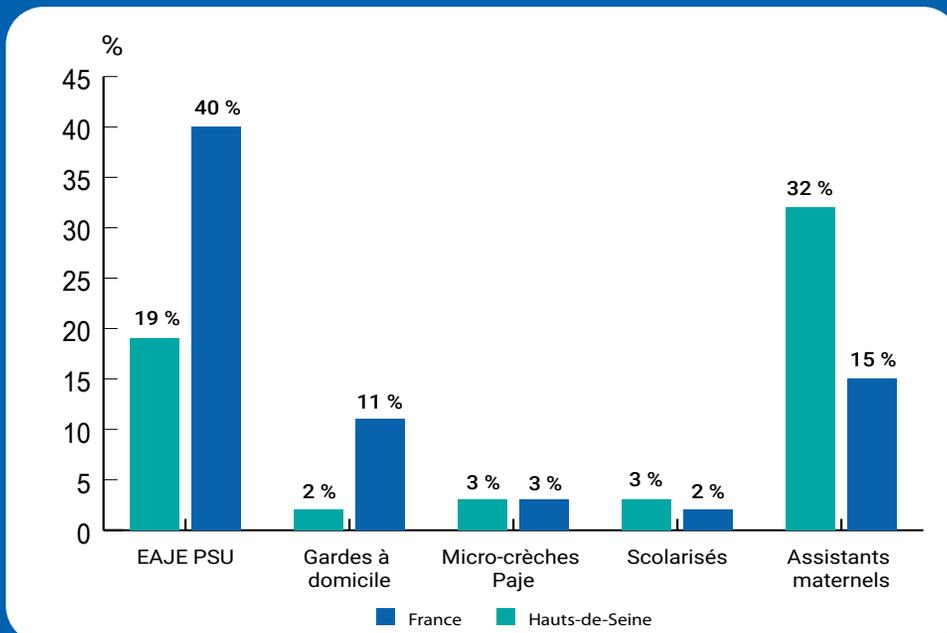
25 communes du département sont couvertes par une CTG. Cela concerne 1 162 810 habitants sur les 1 624 357 habitants du département (Insee, RP 2019), soit 71,59 % des hauts-séquanais couverts.

La petite enfance

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de **financements en direction des équipements et des prestations individuelles** versées aux familles, avec une attention particulière portée aux besoins des parents et des enfants.

En 2022, la Caf a poursuivi le développement des modes de garde. Avec 71 places pour 100 enfants,

Répartition des modes de garde (2020) - hors parents



le département des Hauts-de-Seine présente une capacité d'accueil théorique bien supérieure à celle de la région (53 places) ou de la France (60 places).

719 nouvelles places d'accueil collectif ont été créées. Néanmoins, malgré cet effort, le nombre de places diminue exceptionnellement en 2022 par rapport à 2021 pour atteindre un total de 26 029 places, soit le deuxième parc le plus important de France après Paris. Le nombre d'assistantes actives au 31 décembre 2021 est égal à 2 929 pour 7 671 enfants gardés en complément des places en établissement d'accueil du jeune enfant (source Pajemploi).

La Caf porte une attention particulière à la qualité de l'accueil proposé ainsi qu'à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les modes d'accueil, qu'ils soient collectifs ou individuels. En 2022, elle a contribué à la création d'un guide national à destination des parents et professionnels visant à repérer, dès le plus jeune âge, les troubles du neuro-développement.

Enfin, en prévision du futur service public de la petite enfance, la Caf développe l'information et le conseil des futurs ou jeunes parents. Elle s'appuie sur le **site monenfant.fr** qui recense désormais l'ensemble des assistants maternels proches du domicile des parents. Elle finance 45 relais petite enfance (RPE) qui accompagnent au quotidien les parents et les professionnels. Elle organise des webinaires d'information à destination des parents « Mode d'accueil : mode d'emploi », en partenariat avec les RPE. Elle a par ailleurs participé à 12 « forums petite enfance » organisés par les communes du département. Ce sont 326 familles au total qui ont pu obtenir des renseignements sur leurs droits et les différents modes de garde proposés.

L'enfance et jeunesse

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants. Elle contribue également à l'épanouissement des enfants et à l'autonomie des

jeunes par le soutien de projets, de structures ou de professionnels dédiés.

Ainsi, elle soutient 125 accueils de loisirs sans hébergement, soit 750 implantations sur le département, au plus près des besoins des familles.

Elle a mené une action spécifique pour favoriser **l'inclusion des enfants aux besoins particuliers**, notamment ceux en situation de handicap. En anticipation de la création d'un futur bonus « handicap », la Caf a doublé en 2022 l'aide au recrutement de renfort de personnel pour l'accueil de ces enfants et jeunes. Des actions à hauteur de 635 300 euros ont été financées.

L'année 2022 a été marquée par le déploiement des **"Promeneurs du Net"** en lien avec la Ligue de l'enseignement. 12 professionnels sont présents sur les réseaux pour repérer les jeunes en difficulté, les conseiller et les orienter.

Pour la première fois, la Caf a présenté des projets au **Concours national Innov'Jeunes** qu'organise la Caisse nationale des Allocations familiales. Parmi tous les candidats, un jury composé d'administrateurs de la Caf a d'abord sélectionné **trois projets lauréats** que les jeunes sont venus défendre devant une assemblée composée de représentants du Département, de l'État, de la Ligue de l'enseignement, de la Fédération des



centres sociaux, des opérateurs de terrain investis aux côtés de la jeunesse des Hauts-de-Seine... et recevoir un prix de 2 000 € en plus du financement de leur projet.

Une première réussie puisque le jury de la Cnaf a primé, dans la catégorie "Développement durable", le projet innovant choisi par la Caf 92 pour représenter le département : "Ré-enchantons la planète" mené par l'association Cap au Nord de Gennevilliers.

La parentalité

La Caf valorise les parents dans leur rôle en finançant des lieux d'accueil, des groupes d'échanges et de réflexion ainsi que des activités partagées entre les enfants et les parents. Elle prête une attention particulière aux familles monoparentales et aux familles ayant un/des enfant(s) en situation de handicap.

En complément des 82 actions du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, la Caf a soutenu la création en 2022 de **huit lieux ressources pour les parents** assurant un accueil inconditionnel pour un montant de 154 197 euros.

Elle a favorisé **l'accès aux loisirs et aux vacances** grâce à différents dispositifs comme :

- le "coup de pouce loisirs" permettant à plus de 14 700 enfants (environ 9 100 familles) de pratiquer une activité sportive ou culturelle, ou de partir en colonie de vacances ;
- "l'aide aux vacances familiales" et "l'aide au transport" pour aider plus de 2 400 familles à réaliser un séjour dans une structure de vacances conventionnée avec le service commun des caf "Vacaf" ;
- "l'aide au projet loisirs/vacances", dans le cadre d'un accompagnement social, pour plus de 100 familles.

Les travailleurs sociaux de la Caf ont informé, conseillé et accompagné 4 000 familles monoparentales. L'année a été marquée par le déploiement d'une offre d'accueil, d'études des droits et d'orientation des femmes victimes de violence par les gestionnaires-conseil formés sur ce sujet et les travailleurs sociaux de la Caf.

Un webinaire « Parent face aux violences conjugales » a été proposé en partenariat avec le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF) et l'Escale solidarités femmes. Des actions partenariales dédiées ont été par ailleurs soutenues, comme les entretiens individuels assurés par le CIDFF à destination des mères victimes de violence.

Enfin, la Caf a expérimenté dans les Hauts-de-Seine le financement d'interventions d'un professionnel d'une structure conventionnée au domicile des familles bénéficiaires d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Cette expérimentation, qui se prolongera en 2023, vise à concrétiser le « **droit au répit** » **des familles**.

L'animation de la vie sociale

Par le soutien des centres sociaux et espaces de vie sociale, la Caf promeut le lien social dans les quartiers, favorise les solidarités entre les habitants, les intègre dans des projets participatifs et collectifs pour leur permettre d'exercer un rôle sur leur territoire.

L'an dernier, la Caf a poursuivi le développement de **l'animation de la vie sociale dans les quartiers prioritaires des communes**. Par exemple à Gennevilliers, au cœur du quartier des Agnettes, elle a impulsé la création du nouveau centre social Saâd-Abssi. Cet espace dédié aux échanges autour de projets culturels et sociaux vient compléter l'offre déjà existante sur la ville avec l'espace Aimé-Césaire au Luth et l'espace Grésillons dans le quartier du même nom.

Avec **35 centres sociaux et 8 espaces d'animation de la vie sociale**, chaque commune intégrant un quartier prioritaire dispose désormais d'un équipement.



Acteurs centraux de l'accès aux droits et de l'autonomie, les travailleurs sociaux soutiennent les allocataires dans leur vie quotidienne et favorisent leur implication dans la vie collective. C'est pour cela que des permanences proposées par les travailleurs sociaux ont été déployées dans les centres sociaux.

Les structures sont ainsi régulièrement impliquées dans la mise en œuvre des **actions collectives de proximité**, proposées par les travailleurs sociaux de la Caf. 87 séances ont été organisées au cœur des quartiers en coopération avec les partenaires, totalisant plus de 1000 participations. Les principales thématiques de ces actions de groupe portent sur la coparentalité, l'organisation des vacances familiales et le logement.

Le logement

La Caf solvabilise les allocataires pour leur permettre d'accéder ou de se maintenir dans leur logement via des prestations financières. Elle participe à la lutte contre les expulsions et à la lutte contre l'habitat dégradé.

La crise énergétique qui a fragilisé nombre de ménages a marqué notamment le dernier trimestre 2022. Avec l'appui des travailleurs sociaux, la Caf a proposé aux familles des

conseils pour économiser l'énergie mais aussi une aide financière pour faire face à la hausse des prix de l'électricité. Plus de 245 000 euros ont ainsi été versés à 800 familles. Un entretien a été accordé à chaque bénéficiaire pour évaluer sa situation et guider vers la réduction des charges liées à l'énergie. Des actions collectives ludiques réunissant des groupes de parents et enfants, ont aussi été organisées dans les territoires pour sensibiliser et partager les écogestes utiles.

Elle a en parallèle soutenu l'action du **fonds de solidarité logement** en augmentant son abondement de 150 000 euros à 250 000 euros en 2022.

Aussi, l'accompagnement des jeunes dans leur projet de "décohabitation" s'est poursuivi avec le soutien de 23 foyers de jeunes travailleurs offrant 2 072 places en 2022.

La solidarité et l'insertion

La Caf contribue à la lutte contre les exclusions en versant des prestations financières permettant de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi des adultes et à l'épanouissement des enfants.

En complément du **versement du revenu de solidarité active (RSA)** à 33 298 allocataires, la Caf accélère l'insertion des bénéficiaires en réservant des modes de garde pour les jeunes enfants dont les parents, bénéficiaires de RSA, s'inscrivent dans un projet professionnel. Elle a ainsi soutenu en 2022, **58 places d'accueil à destination de parents en insertion** pour un montant de 158 800 euros dans 9 structures différentes.

Comment simplifier les démarches administratives de 19 600 allocataires percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ? Grâce au déploiement de l'échange de flux informatisés entre la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) et la Caf, les allocataires bénéficient automatiquement du maintien de leurs droits dès lors qu'ils ont renouvelé leur demande d'AAH auprès de la MDPH.

L'accès aux droits

Lutter contre le non-recours aux droits et veiller à ce que chacun puisse bénéficier de la juste prestation est un des principaux enjeux de la Caf. Elle développe des modes de contact adaptés à chacun des usages et travaille en étroite collaboration avec un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire.

La Caf poursuit sa contribution au développement du **réseau France services** en assurant la formation de base des agents mais aussi la formation continue par l'organisation de webinaires mensuels pour leur permettre d'assurer une réponse de premier niveau. Elle est aussi l'interlocuteur privilégié des agents pour les dossiers complexes (environ 15 % de la totalité des interventions France services).

Au 31 décembre 2022, ce sont 10 France services qui sont au service du public sur le département ; la ville d'Asnières-sur-Seine ayant rejoint le réseau dans l'année.

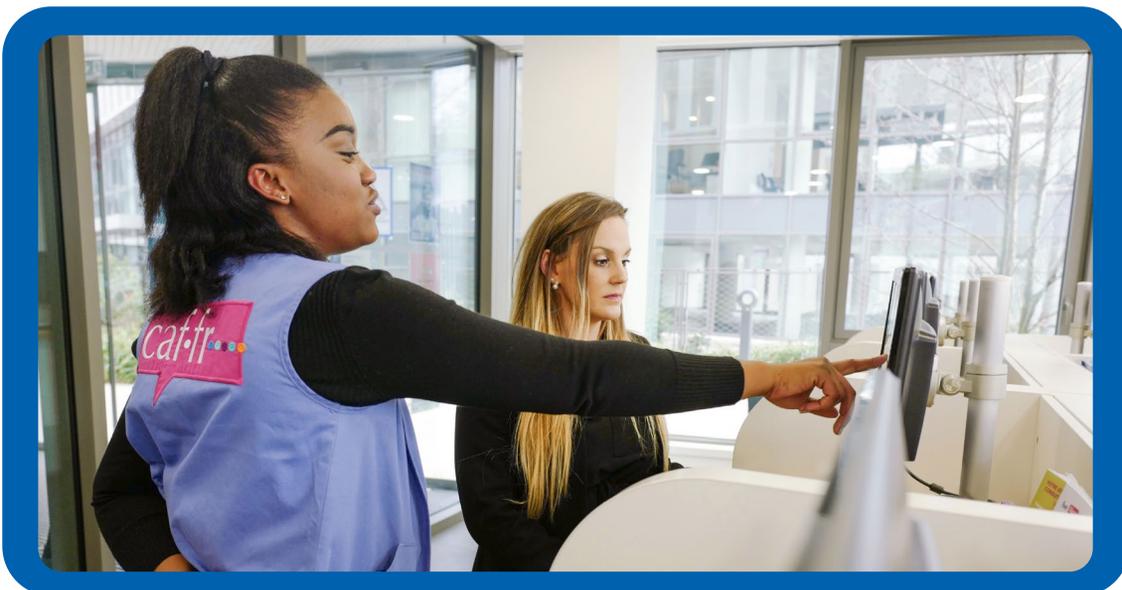
3 350 rendez-vous des droits ont été réalisés par les travailleurs sociaux, pour accompagner les

familles allocataires concernées par un changement de situation familiale ou exposées à une situation de vulnérabilité. 35 % de ces bénéficiaires ont ouvert de nouveaux droits dans les trois mois suivant l'entretien (majoritairement de l'allocation de soutien familial ou de la prime d'activité).

L'inclusion numérique

La Caf se mobilise pour lutter contre la fracture numérique et accompagne les ménages éloignés du numérique par des actions individuelles et collectives menées par les conseillers du service à l'utilisateur, les gestionnaires-conseil et les travailleurs sociaux.

Le webinaire "Parents à l'heure du numérique" a ainsi vu le jour et propose aux parents des conseils, des repères et des informations sur l'environnement numérique, pour les aider à accompagner leurs enfants et notamment les protéger des risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux, sans protection parentale.



L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET DES COLLABORATEURS

07

Un nouvel accord relatif au télétravail a été négocié et déployé au mois de mai. Cette année a également été l'occasion de mettre en place des temps d'échanges collectifs en favorisant la transversalité. Au niveau patrimoine, les équipes du PAS de Gennevilliers se sont installées dans leur nouveaux locaux d'une part, et celles de l'Irfaf ont pu retrouver leurs bureaux du 19^{ème} avec une réouverture du Centre de formation au mois de septembre.

La Caf a poursuivi le déploiement du projet TNI (Transformation Numérique Interne) à travers les actions suivantes :

- L'accompagnement à la maîtrise des outils numériques,
- Le projet de décommissionnement des bases Lotus,
- La mise en place de l'outil Gaci (demande et suivi d'intervention).

Cette année a également permis de mettre en œuvre l'évolution de l'organisation du Pôle RH, de poursuivre la sécurisation des process internes et de déployer des projets structurants pour l'organisme.

Santé au travail : un partenariat renforcé avec l'ACMS

Le départ à la retraite de l'infirmière du travail, au 1^{er} trimestre 2022, a amené à une **réorganisation des circuits de prise en charge et de suivi des visites médicales** en définissant de nouveaux acteurs, de nouvelles modalités de suivi et d'échanges en particulier sur les visites donnant lieu à des préconisations d'adaptation de poste par le médecin du travail. Les relations de travail entre la Caf et l'ACMS se sont également renforcées notamment par la programmation de points de suivi réguliers avec l'encadrement des ressources humaines.

Composée d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, ergonomes...), l'ACMS met à disposition de la direction et de ses salariés une gamme complète de prestations médicales et techniques pour mener à bien ses missions

de santé au travail. De plus, son maillage territorial permet de proposer des visites médicales proches des agences de la Caf. Ainsi, le déplacement des agents et l'organisation de travail sont facilités dans la programmation des rendez-vous.

Nouvelles modalités d'organisation du travail

Le déploiement du nouvel accord sur le télétravail a été accompagné d'un dispositif inédit afin de préparer les équipes au changement de paradigme induit par les nouvelles dispositions négociées dans cet accord. Depuis février 2021, l'ACMS assure la surveillance et le suivi médical des salariés de la Caf des Hauts-de-Seine, l'action sur le milieu du travail, les missions générales de prévention.

- Une communication et des échanges réguliers avec les collaborateurs :
 - ➔ Une semaine de communication dédiée au télétravail a été déployée en janvier afin de permettre à l'ensemble du personnel d'appréhender au mieux le nouveau dispositif conventionnel ;
 - ➔ Un tchat salariés a par ailleurs été organisé en mars permettant de répondre aux questions des collaborateurs.
- La rédaction et la diffusion à l'ensemble des agents de la première charte du télétravail, élaborée à l'issue de groupes de travail participatifs et transverses.
- Un dispositif de formation spécifique mis en œuvre à partir du dernier trimestre avec :
 - ➔ La proposition de participer à deux webinaires dédiés aux risques psycho-sociaux et gestes et postures en télétravail ;
 - ➔ L'accompagnement des managers avec la mise en place d'un cycle d'ateliers de co-développement sur la thématique du management hybride.

Par ailleurs, le **nouveau règlement sur les horaires variables** a permis de tirer les conséquences de

la crise sanitaire. En parallèle, le déploiement d'Incovar+ a participé à la simplification et à la fiabilisation du suivi du temps de travail.

Gestion des compétences, formation et politique de rémunération

La Caf des Hauts-de-Seine a consacré **7,44 %** de sa masse salariale à la formation en 2022, l'obligation légale étant de 1 %. L'évolution du paramétrage du logiciel SI-Talent a permis une meilleure lisibilité du catalogue de formation et des actions de formation à réaliser.

Les EAEA et la politique de rémunération

Des mesures complémentaires ont été attribuées au profit des salariés en application d'accords nationaux et de la loi de finance rectificative du 16 août 2022 portant sur le pouvoir d'achat et permettant ainsi :

- La mesure sur les bas salaires au bénéfice de 152 salariés à compter de juillet 2022 ;
- L'augmentation de la valeur du point à 7,49694 euros à compter du 1er octobre 2022 ;
- Le versement du complément intéressement à 678 bénéficiaires en octobre 2022 ;
- Le relèvement des coefficients maximum des niveaux de qualification ;
- La monétisation des RTT majorées à 25 %.

99,3 % des EAEA ont été réalisés en 2022. **178** pas de compétences ont été attribués selon la répartition suivante :

- 55,1 % des agents de niveau 3 à 4 ;
- 44,9 % des agents de niveau 5A et plus.

40

bénéficiaires de la monétisation de jours de RTT, ce qui correspond à 272 jours de RTT payés

32

bénéficiaires de la prime de résultats en novembre 2022

678

bénéficiaires de la prime d'intéressement en mai 2022

Le recrutement

Une politique de recrutement active et ambitieuse a été menée en 2022, principalement dans le cœur de métier Caf (gestionnaires allocataires, travailleurs sociaux), malgré un contexte de marché du travail contraint, et ce afin de maintenir sa qualité de service et être au rendez-vous auprès des allocataires et partenaires.

Pour atteindre les objectifs, la Caf s'est appuyée sur un nouvel outil de gestion et de suivi des recrutements, d'un partenariat renouvelé avec les équipes de Pôle emploi. Elle a également participé à des salons RH, diversifié ses profils en accentuant l'axe alternance porté par la campagne de communication de l'Ucanss, et le recours aux stages dans le travail social.

La RSO au cœur des activités

Après la crise sanitaire, la Caf des Hauts-de-Seine a relancé et renforcé sa politique RSO en s'appuyant sur le référentiel de la démarche RSO de la Sécurité sociale. Elle a ainsi mené dans ce cadre plusieurs actions comme la mise en place d'un **Copil RSO** permettant de déployer des actions portant sur la définition d'une politique d'achats responsables, l'optimisation de la politique handicap et le développement de la mobilité durable.

La Caf a également pris part à plusieurs événements comme la **course Odyssea** le 2 octobre (près de 60 salariés y ont participé) mais aussi la **semaine européenne du développement durable** du 10 au 14 octobre.

Pendant la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), la Caf a participé au **DuoDay** le 17 novembre et a accueilli une personne de l'entreprise adaptée ANHR afin de lui faire découvrir le métier de secrétaire / assistante au sein de diverses directions. À cette occasion, elle a pu également appréhender les activités de chargé d'études et d'appui au pilotage.

Des actions en faveur de la **qualité de vie au travail** ont été menées tout au long de l'année avec, notamment, des ateliers à distance proposés aux collaborateurs sur les thématiques santé, bien-être et ergonomie sur le poste de travail.

Enfin, le déploiement de l'accord sur le télétravail a contribué à **diminuer de 46,77 %** les émissions de gaz à effet de serre du fait des déplacements limités entre le domicile et le lieu de travail.

L'index égalité femme-homme 2022

La note obtenue, par la Caf des Hauts-de-Seine relative à l'égalité entre les hommes et les femmes en 2022, est **94 sur 100**.



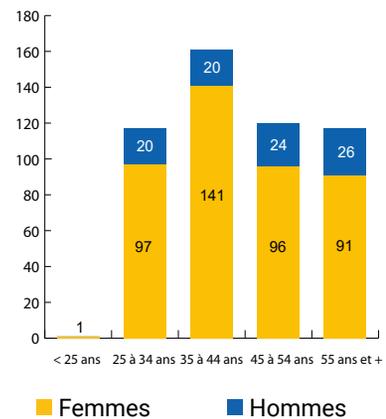
Les effectifs et la structure du personnel

Par sexe

- Le taux de personnel féminin employé à la Caf des Hauts-de-Seine au 31 décembre 2022, toutes gestions confondues, est de 82,6 %.
- 27 % des effectifs ayant entre 35 et 44 ans sont des femmes. Près de 10 % des hommes ont entre 45 ans et plus. Près de 7 % des effectifs a 62 ans et plus.

	Femmes	Hommes
< 25 ans	1	-
25 à 34 ans	97	20
35 à 44 ans	141	20
45 à 54 ans	96	24
55 ans et +	91	26
Total	426	90
En %	82,6 %	17,4 %

Nombre d'agents



Le renforcement des équipes

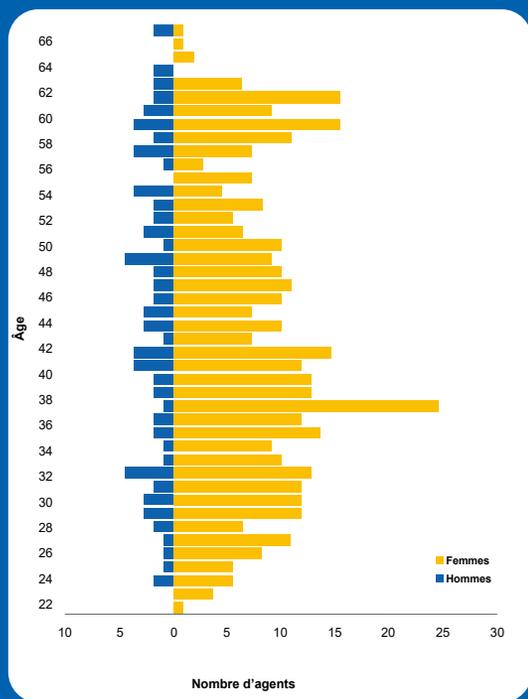
Par âge

- Âge moyen : **44,38 ans**
- Femmes : 43,9 ans
- Hommes : 46,4 ans

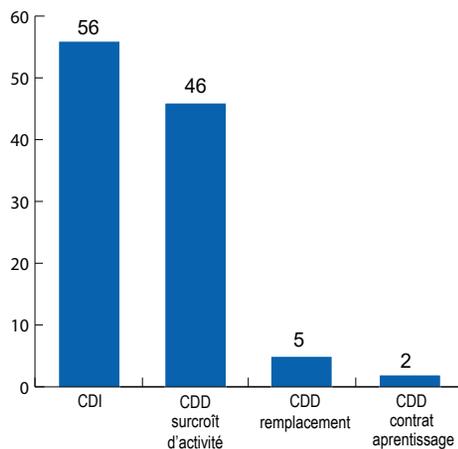
La forme de la pyramide des âges note le vieillissement de la population.

La pyramide des âges

(effectifs permanents au 31/12/2022)



Nombre d'embauches en 2022 : 107 dont 53 CDD



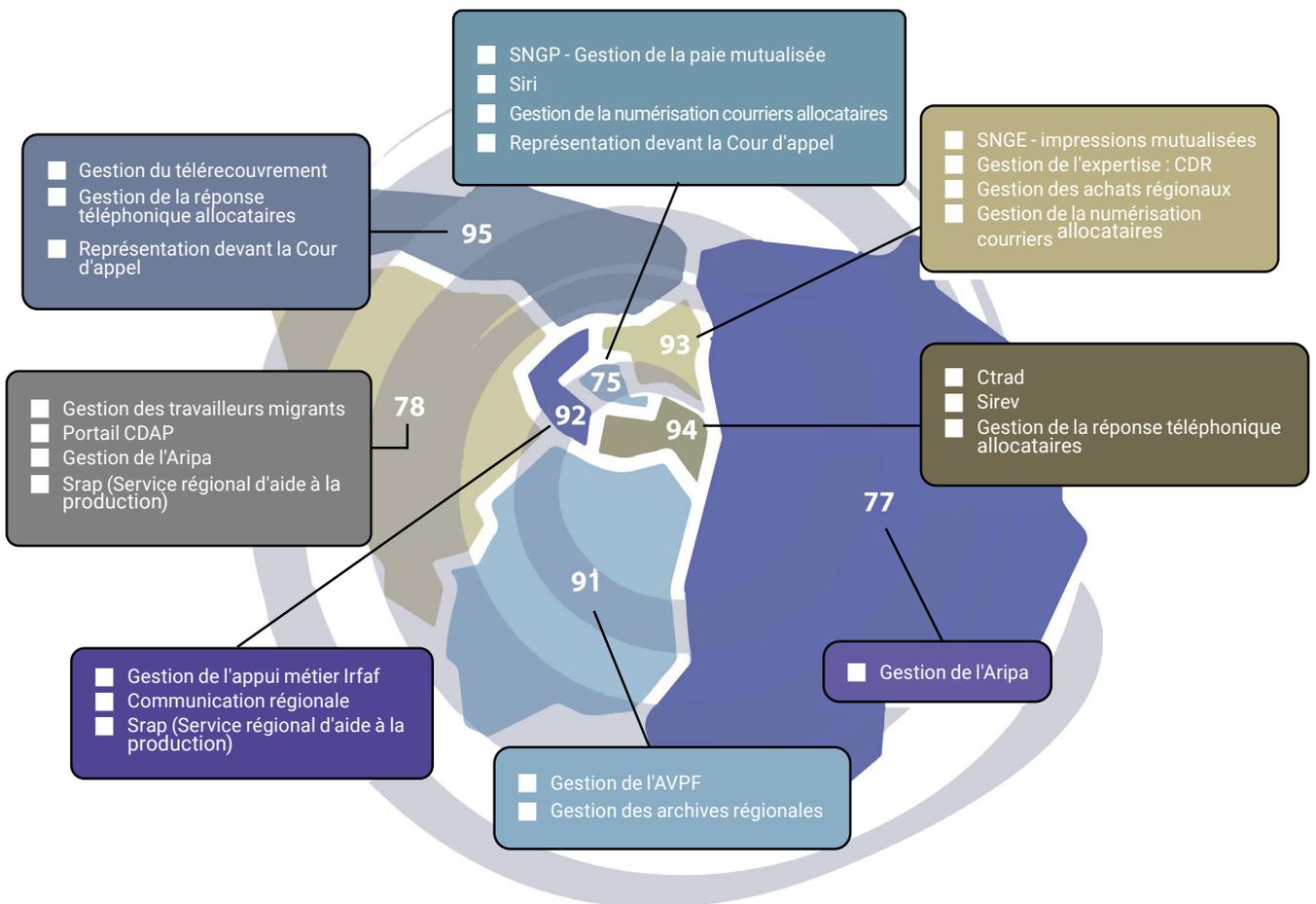
LA COOPÉRATION RÉGIONALE

08

Au cours de l'année 2022, la Caf des Hauts-de-Seine a poursuivi ses travaux en lien avec les Caf de la région.

L'Irfaf demeure un acteur fort de la coopération des Caf d'Île-de-France.

La carte ci-dessous présente l'ensemble des domaines de mutualisation déjà investis dans la région, qui confirment la dynamique établie de coopération entre les Caf depuis leur départementalisation en 1991.



LA PERFORMANCE DE GESTION

09

La gestion financière

La répartition des dépenses de prestations légales et d'action sociale

Les prestations légales et prestations versées pour le compte de tiers : 1 602 407 402 €

Les dépenses de prestations légales de l'exercice 2022 s'élèvent à 1 602 407 402 €. Elles sont en augmentation de 3,53 % par rapport à 2021 (1 527 146 510 €).

Les prestations légales versées directement aux allocataires

Après une baisse notable en 2021 (-4,20 % par rapport à 2020) du fait du transfert du financement de l'AEEH à la CNSA, l'année 2022 est marquée par une hausse de 2,11 %, soit plus de 12 millions d'euros. L'évolution nationale est, quant à elle, de 3,35 %.

Cette hausse se retrouve sur 3 principaux postes : les allocations en faveur de la famille (2,92 % et 4,16 % au niveau national), la garde des jeunes enfants (0,70 % et 1,96 % au niveau national) et l'éducation (4,69 % et 4,10 % au niveau national).

La structure des dépenses du département est légèrement différente de celle du national avec une part plus importante des dépenses en faveur de la garde des jeunes enfants :

- dépenses en faveur de la famille : 56,30 % pour 56,95 % au national,
- dépenses en faveur de la garde des jeunes enfants : 37,62 % pour 35,78 % au national,
- dépenses en faveur de l'éducation : 5,89 % pour 6,90 % au national.

Plus précisément :

- Allocations en faveur de la famille :
 - ➔ Pour les allocations familiales, on note une hausse des dépenses de 1,77 %

(3,01 % au niveau national) ; la légère baisse du nombre de bénéficiaires de - 0,8 % (soit 117 497 bénéficiaires) étant plus que compensée par le montant moyen versé qui passe de 174 € à 184 €,

- ➔ Pour le complément familial, en hausse de 2,51 %, on note à la fois une hausse de 0,8 % du nombre de bénéficiaires (15 499) et une hausse du montant moyen versé de 5,17 % (232 €),
- ➔ Les dépenses d'allocation de soutien familial connaissent une croissance plus forte du fait principalement d'une hausse très nette du montant moyen versé, qui passe de 168 € à 268 €.

■ Allocations en faveur du jeune enfant :

- ➔ Concernant l'ensemble de ces allocations, on note une baisse du nombre de bénéficiaires de 1,9 % (38 656), qui ne provoque pas une baisse des dépenses, puisque celles-ci croissent de 0,70 % (1,96 % au national),
- ➔ La baisse de l'allocation Paje de - 2,80 % à 48 009 509 € (0,61 % au national) est due à la baisse du nombre de bénéficiaires de 4,5 % (22 911), alors que le montant moyen versé progresse lui de 162 € à 172 €,
- ➔ Cette évolution est plus que compensée par les versements liés au complément libre choix mode de garde, en hausse de plus de 6 millions d'euros à 152 693 628 € (soit 4,54 % contre 6,27 % au national).

■ Allocation en faveur de l'éducation :

- ➔ Les dépenses d'allocation de rentrée scolaire, si elles connaissent un très léger tassement du nombre de bénéficiaires à 49 166 (- 0,8 %), connaissent une hausse des montants versés pour finalement s'établir à 35 169 700 € (+ 4,69 % et 4,10 % au national).

Les prestations versées pour le compte de l'État

Les prestations d'État augmentent de 6,22 % sur 2022 (5,62 % au national).

Allocations adultes handicapés



Concernant cette prestation, on note à la fois une légère hausse du nombre de bénéficiaires de 1,7 % (à 19 076), ainsi qu'une hausse de plus de 5 % du montant moyen versé à 788 € ; ces deux dynamiques convergentes expliquent la hausse du poste de 5,18 % (6,37 % au national).

On retrouve ces mêmes tendances pour l'AAEH avec une hausse de 2,4 % du nombre de bénéficiaires (5 487) et un montant total en hausse de plus de 3 %.

Logement



Premier poste de dépense de la Caf avec plus de 313 millions d'euros, les prestations logement sont en hausse de 2,22 % (-1,02 % au national) ; leur nombre de bénéficiaires est en hausse de 1,3 % (111 973),

Les aides personnalisées au logement voient leur nombre de bénéficiaires progresser de 1,1 % à 60 047 €, pour un montant moyen lui aussi en hausse de 2 % (218 €),

L'allocation de logement à caractère familial (ALF) est en baisse de plus de 5 % (41 026 829 €) du fait de la baisse du nombre de bénéficiaires (-5,9 % soit 9 772 €),

Enfin, l'allocation de logement à caractère social (ALS) est en hausse très nette à 114 900 543 € (soit + 7,72 % ; 1,65 % au niveau national) du fait d'une hausse du nombre de bénéficiaires de 3,3 % (42 154 €) et d'une hausse du montant moyen versé à 229 € (4,80 %).

Prime pour l'activité



Ce poste est quasi stable à 153 404 309 €

(- 0,03 % contre 1,97 % au national) malgré une hausse de 3,8 % du nombre de bénéficiaires qui s'établit à 70 806.

Les prestations versées pour le compte du département

Les dépenses de RSA sont en baisse de -3,36 % (-8,62 % au national).

Cela est due à la diminution du nombre de bénéficiaires de -3,6 % (31 147). Le montant moyen versé passe lui de 493 € à 516 €.

Les prestations versées pour le compte de la CNSA

Les sommes dues par la CNSA correspondent aux dépenses de prestations versées par la Caf et aux frais de gestion associés. Elles sont en hausse de 3,91 % pour 10,10 % au national du fait d'une hausse de 3,76 % de l'AAEH contre 10,10 % au national.

Dépenses d'action sociale : 228 498 588 €

Le montant des dépenses s'élève à 228 498 588 € soit une évolution de 4,60 % par rapport à 2021 (218 448 881 €).

Si on regarde les seules prestations versées, on obtient un total de 213 248 924 € en hausse de 5,29 % par rapport à 2021. L'évolution de la branche est de 9,83 %. Les prestations individuelles représentent 2,05 % des dépenses de l'organisme pour 6,57 % au national, du fait du taux d'équipement en structures d'accueil du jeune enfant dans le département.

Il convient de souligner que ces dépenses ont été marquées en 2022 par les faits suivants :

- Revalorisation exceptionnelle de 3 % du barème de la prestation de service unique (PSU) ;
- Augmentation des aides accordées en faveur des équipements et services intégrant les CTG ;

- Fin des remises d'indus sur la PSU 2020 dans le cadre du Plan rebond Petite enfance 2021 ;
- Changement du modèle de financement des associations d'aide à domicile (remplacement de la dotation Cnaf par la prestation de service) ;
- Fin des financements des aides à l'investissement des services Caf par le budget d'action sociale.

La certification des comptes

Comptes 2022 de la Cnaf non certifiés

Pour la première fois depuis 2011, les comptes 2022 de la branche Famille n'ont pas été certifiés par la Cour des comptes.

Pour 2023, l'amélioration de l'efficacité du dispositif sur les données entrantes, l'élaboration d'un plan d'amélioration de la qualité transverse (PAQT) et la définition d'un plan d'action à court terme avec le réseau sont signes d'une perspective d'un retour à la certification.

Comptes 2022 de la Caf des Hauts-de-Seine validés par la Cnaf

Au titre de la validation des comptes 2022 de la branche Famille :

- 37 organismes (34 Caf et 3 fédérations) contre 33 en 2021 ont fait l'objet d'une validation sans restriction,
- 65 organismes contre 71 en 2021 ont fait l'objet d'une validation avec observations,
- 1 organisme a fait l'objet d'une validation avec observations et corrections (aucun en 2021),
- Aucun organisme n'a fait l'objet d'un refus de validation (aucun en 2021).



Au plan national un total de 772 observations (contre 595 en 2021) se répartissent entre :

- **Les mesures de contrôle interne :** 368 observations (282 en 2021),
- **Les objectifs de contrôle interne :** 316 observations (255 en 2021),
- **Les contrôles comptables :** 88 observations (58 en 2021).

Opinion de la Cnaf sur les comptes 2022 de la Caf des Hauts-de-Seine : validation avec observations

Au plan local, il y a eu 10 observations pour l'organisme : 9 cotées A et 1 cotée B (7 en 2021 pour 4 cotées A et 3 cotées B).

Cette augmentation du nombre d'observations est dans la dynamique nationale de hausse des observations de 30 % liée notamment à de nouveaux points d'audit.



Le détail des observations en local

- **7 concernent la mise en oeuvre des mesures de contrôle interne,**
- **3 portent sur le contrôle des comptes.**

La politique de maîtrise des risques

Le plan de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne a pour objet d'assurer la maîtrise des risques de toutes natures, notamment financiers. Il définit les moyens de maîtrise (actions de contrôle et de supervision, contrôles des agents comptables, etc.) afin d'assurer la maîtrise des risques inhérents aux missions confiées à l'organisme.

Les montants des incidences financières détectés sur les contrôles sur pièces, sur place et lors de la vérification métier restent élevés. Il convient donc de maintenir les efforts d'amélioration et de contacts réguliers avec les allocataires, pour les mises à jour des dossiers, et de développer les utilisations de téléprocédures.

L'année 2022 a marqué la poursuite de certains allègements en matière de contrôle interne, garantissant à minima une couverture du risque tout en prenant compte de la situation des allocataires.

Les contrôles du directeur comptable et financier

Le nombre de dossiers contrôlés entre 2021 et 2022 a diminué de l'ordre de 10 % avec 58 700 contrôles en 2022 contre 65 174 en 2021. L'impact financier total, contrairement à 2021, est à la hausse avec 10 872 936 euros en 2022 (8 929 072 en 2021).

Les résultats du datamining métier permettent une sécurisation financière à hauteur de plus de 2,1 millions d'euros pour 14 004 dossiers contrôlés. Leur nombre a très légèrement baissé en 2022 (14 396 en 2021) du fait de la révision de l'objectif, mais l'impact financier a, quant à lui, nettement progressé (1,5 millions d'euros en 2020).

Comme en 2021, la Caf des Hauts-de-Seine a pu poursuivre le dispositif du Service régional d'aide à la vérification (Srav) avec l'aide d'une autre Caf d'Île-de-France.

La sécurisation des données entrantes

La Caf des Hauts-de-Seine a su maintenir encore cette année un niveau de contrôle important garantissant le paiement à bon droit.

	Objectifs	Résultats	Taux d'atteinte en nombre
Datamining contrôle sur pièces data ordonnateur	2 312	2 364	102 %
Sur place	2 555	2 569	101 %
Rac annuels (campagne 2021/2022)	12 322	12 012	97 %
Rac trimestriels	18 490	16 315	88 %
Fraude	603	1 739	288 %
Lettres de mise en garde	603	1 506	250 %

Les indicateurs de la liquidation

La mise en place de la vérification croisée des échantillons fin 2020 a positivement impacté la fiabilité du calcul de l'indicateur.

Le taux de qualité financière s'est amélioré en 2022 : l'IQL0 est ainsi de 94,6 % (94,3 % en 2021) et celui de l'IQL6 est de 97,9 % (97,3 % en 2021). À l'échelon national, ils sont respectivement de 93,9 % et de 96,3 %.



Les contrôles des allocataires

Ces contrôles s'exercent soit à partir d'appel de pièces permettant de vérifier la cohérence des informations déclarées par l'allocataire, soit au cours d'entretien avec ceux-ci.

Datamining
pièces
2 364

Rac
annuels
12 454

Rac
trimestriels
20 093

Contrôles
automatisés
571 141

Contrôles
sur place
2 555

Le recouvrement des indus

Le solde à recouvrer au 31 décembre 2022 est de 39 883 924 euros soit environ 700 k€ de plus qu'à fin 2021.

Après deux années de forte hausse, la dynamique de recouvrement s'est légèrement tassée avec 58 511 360 euros recouverts en 2022 contre 60 108 756 euros en 2021.

Les indicateurs de performance

Taux de recouvrement réel à 24 mois des indus non-frauduleux
. 88,5 % (87,7 % en 2021) pour un objectif local de 88,2 %

Taux de recouvrement réel à 48 mois des indus frauduleux
. 51,6 % (48,5 % en 2021) pour un objectif à 49 %

La lutte contre la fraude

L'objectif en nombre de fraudes qualifiées a été atteint à hauteur de 288 % en 2022 (1 708) avec la poursuite tout au long de l'année du plan d'action de résorption du stock de suspicions de fraude à qualifier initié fin 2021.

Le montant de la fraude total est de 13 205 127 euros en 2022 contre 7 467 546 euros en 2021 pour un montant moyen de 7 594 euros (8 964 euros en 2021).

Le nombre de lettres de mise en garde est lui aussi toujours important car la requête nationale fournissant la liste des allocataires concernés comporte un nombre plus important que l'objectif minimum à atteindre.

Ont ainsi été adressées 1 566 lettres de mise en garde en 2022 contre 1 370 en 2021.

La consolidation des sécurités informatiques

La stratégie affirmée de la Branche vers le 100 % numérique, ainsi que les évolutions technologiques (multiplication des outils communicants, recours croissant à des services en ligne...), entraînent de profondes mutations en termes de stockage, d'échange, d'accès et d'usage du patrimoine informationnel.

En parallèle, l'explosion des usages digitaux et la pluralité des modalités d'accès aux informations conduisent au développement des menaces liées à la cybercriminalité.

Dans ce contexte mouvant, une démarche efficiente de gestion des risques numériques implique de s'appuyer sur une politique générale de sécurité de l'information, dont l'objet est de décrire l'organisation et l'engagement des acteurs impliqués au travers d'un système de management de la sécurité de l'information.

Les trois piliers



Les quatorze domaines

Source Norme Iso 27001



Les référentiels

Ils permettent de s'assurer de la maîtrise par les organismes de leur politique de sécurité du système d'information, constitué d'un ensemble de bonnes pratiques de sûreté de fonctionnement :

- le référentiel national de contrôle interne du système d'information,
- le référentiel PS 43 - gérer les habilitations.

Les objectifs 2022

Maintenir et améliorer la qualité des référentiels élaborés dans le respect de la norme internationale de sécurité Iso

Mettre en œuvre l'ensemble des bonnes pratiques des référentiels et veiller à s'assurer que les preuves de mise en œuvre de ces bonnes pratiques sont toujours d'actualité

Contrôler la réalité de cette mise en œuvre

Les revues réalisées en 2022

Deux revues de type 1 réalisées par la direction comptable et financière de la Caf sur :

- le référentiel national de contrôle interne du système d'information,
- le processus « gérer les habilitations ».

Les résultats des revues 2022						
Processus	Type de revue	Auditeur	Date de réalisation	Date de clôture	Résultats	Actions d'amélioration
Sécurité des systèmes d'information	Type 1	Audit Cnaf	30/09/2022	10/11/2022	Conforme	—
Gérer les habilitations	Type 1	Délégué du DCF-Caf 92	28/09/2022	30/09/2022	Conforme	—

ANNEXE

10

Les bénéficiaires de prestations au 31 décembre 2022 et les montants versés au cours de l'année 2022

Caf des Hauts-de-Seine	Effectif		Part	Évolution en %	Montant versés en 2022
	décembre 2022	décembre 2021			
Nombre d'allocataires	291 312	290 098		0,42 %	
dont allocataires isolés	124 272	121 796	43 %	2,03 %	
dont allocataires monoparents	42 689	42 624	15 %	0,15 %	
dont allocataires en couples avec enfants	114 674	116 182	39 %	- 1,30 %	
dont allocataires en couples sans enfant	9 677	9 496	3,32 %	1,91 %	
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation	742 870	745 850		- 0,40 %	
ENTRETIEN DES ENFANTS					
Allocations familiales (AF)	118 225	119 277	41 %	- 0,88 %	255 905 693 €
dont AF modulées 1/2	14 731	14 808	12 %	- 0,52 %	
dont AF modulées 1/4	29 896	29 518	25 %	1,28 %	
Complément familial (CF)	15 581	15 515	5 %	0,43 %	51 091 312 €
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	49 509	50 086	17 %	- 1,15 %	35 028 957 €
Allocation de soutien familial (ASF)	15 172	14 481	5 %	4,77 %	33 609 134 €
dont allocation de soutien familial (ASF) complémentaire	1 124	660	7 %	70,30 %	950 370 €
NAISSANCE DU JEUNE ENFANT					
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	40 220	41 126	14 %	- 2,20 %	221 512 989 €
Prime naissance/adoption	754	737	2 %	2,31 %	8 824 050 €
Allocation de base	23 434	24 558	58 %	- 4,58 %	47 475 344 €
Prepave + Colca	3 324	3 476	8 %	- 4,37 %	14 333 157 €
Paje CMG assistante maternelle	7 086	7 221	18 %	- 1,87 %	80 318 597 €
Paje CMG garde à domicile	7 673	7 645	19 %	0,37 %	27 529 536 €
Paje CMG structure	4 213	3 937	10 %	7,01 %	43 032 304 €
Bénéficiaire d'au moins un CMG	18 704	18 551	47 %	0,82 %	

LOGEMENT	Effectif		Part	Évolution en %	Montant versés en 2022
	décembre 2022	décembre 2021			
Bénéficiaires d'une aide au logement	117 065	115 638	40 %	1,23 %	307 690 339 €
Allocation de logement à caractère familial (ALF)	10 139	10 826	9 %	- 6,35 %	39 883 598 €
Allocation de logement à caractère social (ALS)	45 093	43 653	39 %	3,30 %	112 545 011 €
Aide personnalisée au logement (APL)	61 833	61 159	53 %	1,10 %	155 261 730 €
INVALIDITÉ					
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	19 940	19 612	7 %	1,67 %	182 701 398 €
Compléments AAH	3 791	3 640	1 %	4,15 %	5 500 033 €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	5 825	5 701	2 %	2,18 %	20 650 509 €
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	275	202	0 %	36,14 %	2 920 602 €
Allocation journalière proche aidant (AJPA)	20	25	0 %	- 20 %	
SOLIDARITÉ / INSERTION					
Revenu de solidarité active (RSA)	31 986	33 298	11 %	- 3,94 %	193 113 284 €
Prime d'activité (PPA)	72 288	69 913	25 %	3,40 %	153 601 782 €
BÉNÉFICIAIRES D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLE (Afi et ATL)					
Ensemble des bénéficiaires d'action sociale individuelle	11 494	10 433	4 %	10,17 %	4 883 366 €
Aide aux vacances hors Vacaf	290	221	3 %	31,22 %	68 544 €
Aides aux temps libres	10 067	8 753	88 %	15,01 %	3 251 328 €
Secours et prêts d'honneur	0	716	0 %	- 100 %	0 €
Autres prestations sociales pour l'accompagnement des familles et de leurs enfants	848	624	7 %	35,90 %	1 059 037 €
Amélioration de l'habitat	0	0	0 %	-	0 €
Aide à l'équipement mobilier	0	0	0 %	-	0 €
Aide à l'équipement ménager	0	0	0 %	-	0 €
Aide à l'installation logement	0	0	0 %	-	0 €
Autres aides équipement installation	701	718	6 %	- 2,37 %	486 588 €
Autres aides habitat	0	0	0 %	-	0 €
Prestations supplémentaires aux familles (apprentis et étudiants + ARS supplémentaire)	0	0	0 %	-	0 €
Autres dépenses pour l'accueil du jeune enfant, l'animation et la vie sociale	39	33	0 %	18,18 %	17 869 €

Source : pour le nombre d'allocataires et de bénéficiaires par type de prestation, il s'agit des données définitives (fr6) des tables de décembre 2021 et 2022. Pour les montants versés aux allocataires en 2022, il s'agit des données issues des tables mensuelles définitives (fr6) de janvier à décembre inclus. Attention les données Afi et ATL sont des données issues de la table mensuelle consolidée (fr2) de décembre 2021 et 2022, car ces données ne sont pas disponibles dans les tables définitives (fr6) de décembre 2021 et 2022.

Au total, en 2022, il y a eu 11 494 allocataires distincts bénéficiaires d'Afi et / ou d'ATL. Toutefois, un allocataire peut avoir bénéficié de plusieurs aides.

LES

SIGLES

11

A

AAH	allocation aux adultes handicapés
AB	allocation de base
ACMS	association des centres médicaux et sociaux
Adil	association départementale d'information sur le logement
AAEH	allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AF	allocations familiales
Afas	aide financière d'action sociale
AJPA	allocation journalière proche aidant
AJPP	allocation journalière de présence parentale
ALF	allocation de logement à caractère familial
ALS	allocation de logement à caractère social
ALSH	accueil de loisirs sans hébergement
ANRH	Association pour l'insertion et la réinsertion professionnelle et humaine des handicapés
AP-HP	assistance publique hôpitaux de Paris
APL	aide personnalisée au logement
Aripa	agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires
ARS	allocation de rentrée scolaire
ASF	allocation de soutien familial
ASFC	allocation de soutien familial complémentaire
AVPF	allocation vieillesse des parents au foyer
AVS	animation de la vie sociale

B

BEP	brevet d'études professionnelles
BEPC	brevet d'études du premier cycle

C

CAP	certificat d'aptitude professionnelle
CDAP	consultation des dossiers allocataires par les partenaires
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CF	complément familial
CFDT	confédération française démocratique du travail
CFE-CGC	confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres
CFTC	confédération française des travailleurs chrétiens
CGT	confédération générale du travail
CGT-FO	confédération générale du travail - force ouvrière
CIDFF	centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CLCA	complément du libre choix d'activité
CMG	complément de mode de garde
Cnaf	caisse nationale des allocations familiales
Cnam	centre national d'appui aux métiers
CNSA	caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPME	confédération des petites et moyennes entreprises
CTG	convention territoriale globale
Ctrad	cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

D

DCF	directeur comptable et financier
DITP	délégation interministérielle de la transformation publique

E

EAEA	entretien annuel d'évaluation et d'accompagnement
-------------	---

EAJE établissement d'accueil de jeunes enfants
EDT les services de l'expertise et du développement territorial

F

FNAE fédération Nationale des auto-entrepreneurs et microentrepreneur

I

Irfaf institut régional de formation des allocations familiales

IQL0 indicateur de qualité de la liquidation en sortie de liquidation

IQL6 indicateur de qualité de la liquidation six mois après la liquidation

M

MDPH maison départementale pour les personnes handicapées

Medef mouvement des entreprises de France

P

Paje prestation d'accueil du jeune enfant

PAQT plan d'amélioration de la qualité transverse

PPA prime d'activité

PPAD pôle partenarial d'accès aux droits

PGSSI politique générale de sécurité des systèmes d'information

PreParE prestation partagée d'éducation de l'enfant

PSSI politique de sécurité des systèmes d'information

PSU prestation de service unique

R

Rac ressources activité

RH ressources humaines

RPE relais petite enfance

RTT réduction du temps de travail

RSA revenu de solidarité active

RSO responsabilité sociétale des organisations

S

SDRH schéma directeur des ressources humaines

SDSF schéma départemental des services aux familles

SEEPH semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées

SI système d'information

Sirev service d'intérêt régional des établissements de vacances

SNGE service national de gestion de l'éditique

SNGP service national de gestion de la paye

Srav service régional d'aide à la vérification

U

U2P union des entreprises de proximité

Unaf Union nationale des associations familiales

V

Vacaf vacances familiales

Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine - 70 à 88 rue Paul Lescop
92023 Nanterre Cedex - www.caf.fr

